



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur la transformation de la société 4P Fermetures en société par actions
simplifiée

SARL 4P FERMETURES
22 RUE MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 4P FERMETURES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 14 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a pour objet la fabrication et la vente de toutes portes, fermetures, fenêtres, cloisons, châssis en quelque matière que ce soit ainsi que la pose des fermetures et châssis fabriqués.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 82 165 euros contre un bénéfice de 181 987 euros à la clôture de l'exercice précédent.
- La société réalise sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 un chiffre d'affaires de 2 934 353 euros. La marge brute s'élève à 1 465 518 euros, soit 50% du chiffre d'affaires réalisé, toujours sur l'exercice 2024, stable par rapport à 2023. Le résultat d'exploitation s'établit quant à lui à 87 063 euros.



- Le compte de résultat ne présente pas d'élément financier ou exceptionnel significatif.
- Les capitaux propres de la société sont positifs à 987 052 euros au 31 décembre 2024 pour un capital social de 8 000 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 avril 2025,

Le commissaire aux comptes et à la transformation

income

Alexandre BUYENS

